

A qui de droit

Le médecin cantonal / La pharmacienne cantonale

Réf. : KB/MGN/shd/sde/imi

Lausanne, le 3 mai 2021

Pandémie COVID-19 - Organisation de la campagne de vaccination dans les entreprises

Madame, Monsieur,

L'arrivée de plusieurs vaccins contre la COVID-19 représente un espoir de maîtriser cette pandémie qui a mis à rude épreuve notre système de santé et notre économie. L'objectif de la stratégie cantonale est de favoriser l'accessibilité à la vaccination de la population générale, et ainsi de protéger toute personne qui pourrait être atteinte.

Le canton de Vaud souhaite offrir la possibilité aux entreprises du canton de vacciner leurs collaborateurs et leurs familles. Grâce à cette collaboration, le dispositif sanitaire de vaccination existant sera renforcé. La mise en œuvre de la vaccination en entreprise pourra débuter **dès que la disponibilité des vaccins le permettra**. La liste des groupes éligibles à la vaccination est consultable via le lien <https://coronavax.unisante.ch/professionnels>.

A titre préliminaire, nous vous rappelons que la vaccination relève d'un choix personnel, qui ne saurait être contraint; ce choix peut être éclairé par les informations mises à disposition par l'Etat de Vaud sur le lien <https://www.vd.ch/coronavirus-vaccins>.

La présente lettre a pour objet de vous donner les informations utiles qui vous permettront de vous positionner sur la participation de votre entreprise à la campagne de vaccination contre la COVID-19. Celle-ci pourra débuter dès la mi-mai sous réserve d'une disponibilité suffisante des vaccins et du modèle de vaccination choisi.

1. Eligibilité des collaborateurs à la vaccination en entreprise

La vaccination en entreprise est destinée aux personnes suivantes:

- Collaborateurs actifs de l'entreprise **résidant et non résidant sur le canton de Vaud**, âgés de 18 ans et plus (y compris les travailleurs frontaliers) ;
- Collaborateurs retraités de l'entreprise **avec domicile légal sur le canton de Vaud** ;
- Membres du noyau familial de plus de 18 ans, habitant sous le même toit, **avec domicile légal sur le canton de Vaud** ;
- Collaborateurs ou membres du noyau familial ayant développé la maladie il y a plus de six mois, documentée par un test SARS-CoV-2 positif (antigénique rapide, PCR) **avec domicile légal sur le canton de Vaud**.

La vaccination en entreprise n'est pas destinée aux personnes suivantes :

- Collaborateurs ou membres du noyau familial ayant une maladie chronique à haut risque ou à risque, selon les critères d'éligibilité de l'OFSP ;
- Collaborateurs avec un antécédent d'allergie sévère (antécédent de choc anaphylactique; prescription d'EpiPen®; réaction menaçant la vie).

Si un collaborateur fait partie des groupes éligibles, il faut également s'assurer qu'il ne présente pas de contre-indication à la vaccination. Les contre-indications en vigueur sont régulièrement actualisées sur le site <https://coronavax.unisante.ch/professionnels>.

2. Option 1 : Vaccination pour une entreprise de plus de 300 collaborateurs

Plusieurs critères doivent être remplis pour une mise en œuvre de la vaccination au sein de votre entreprise :

- être située et domiciliée sur le territoire vaudois ;
- assurer la vaccination d'un nombre minimal de **300 personnes** ;
- bénéficier d'un service de santé au travail (médecin d'entreprise habilité à facturer) ou bénéficier d'une collaboration avec un médecin extérieur à l'entreprise et habilité à facturer. Le médecin peut déléguer l'acte médical à un.e infirmier.ere et ne doit pas nécessairement être présent sur site ;
- disposer de l'infrastructure nécessaire à la vaccination (locaux dédiés à cet effet) ;
- être en possession d'un réfrigérateur à médicaments équipé de deux systèmes de mesure de température indépendants, dédié au stockage des vaccins et entreposé dans un local sécurisé ;
- transmettre, en amont de la livraison des vaccins, un relevé d'enregistrement des températures du réfrigérateur sur trois jours au minimum ainsi que le certificat de calibration des sondes de mesure. La lecture des données d'enregistrement nous permettra de valider sa conformité aux exigences requises ;
- s'inscrire sur la plateforme VacoViD et employer cet outil cantonal pour déclarer les doses administrées et établir les certificats de vaccination ;
- s'engager à ne pas sous-traiter les livraisons dans les différentes succursales de l'entreprise ;
- organiser les rendez-vous de ses collaborateurs, y compris pour la deuxième dose de vaccin (si celle-ci est nécessaire).

3. Option 2 : Vaccination pour toute entreprise

Si les critères énoncés ci-dessus ne pouvaient être remplis, ne permettant ainsi pas à votre entreprise de vacciner en son sein, nous vous proposons d'organiser, selon un mode facilité, la vaccination de vos collaborateurs et les membres du noyau familial dans les centres de vaccination de Beaulieu ou de Montreux. Pour cela, afin d'organiser les prises de rendez-vous dans le site souhaité, nous vous remercions de préparer une liste nominative de vos collaborateurs à vacciner en remplissant le document téléchargeable que vous trouverez dans le sondage et de nous le faire parvenir à l'adresse entreprise.covidvaccination@vd.ch d'ici au 17 mai 2021. Une vaccination de groupe pourra être envisagée, tout comme une vaccination individuelle avec plages horaires réservées.

Si vous ne souhaitez pas organiser la vaccination de vos collaborateurs au sein de votre entreprise ou dans un centre, nous vous serions reconnaissants de les encourager à se faire vacciner à titre individuel selon les modalités décrites sur le site <https://coronavax.unisante.ch/>.

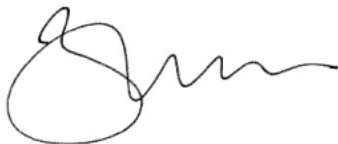
Après avoir pris connaissance des éléments susmentionnés, nous vous remercions de manifester ou de confirmer votre intérêt d'organiser la vaccination de vos collaborateurs au sein de l'entreprise ou dans un centre d'ici au **10 mai 2021** en répondant au sondage suivant : <https://redcap.unisante.ch/surveys/?s=DLMHNF9AMH>

Nous sommes à votre disposition et vous pouvez nous contacter pour tout complément d'information ou toute question à l'adresse entreprise.covidvaccination@vd.ch.

Les informations transmises dans le présent courrier correspondent à la situation actuelle et sont susceptibles d'évoluer en fonction des livraisons accordées au Canton.

Nous vous remercions vivement pour votre engagement dans la gestion de cette pandémie.

Avec l'expression de nos sentiments distingués,



Dr Karim Boubaker
Médecin cantonal



Marie-Christine Grouzmann
Pharmacienne cantonale

Copies à :

- Mme Rebecca Ruiz, Cheffe de département, Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
- M. Philippe Leuba, Chef de département, Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)
- Dre Stéfanie Monod, Directrice générale, Direction générale de la santé (DGS)
- M. Oliver Peters, Président, Comité de pilotage de la Task Force vaccination Vaud